

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 31 mai 2022

Délibération N° : 2022/05/31/12D

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17- votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. MINGANT (pouvoir à Mme CASU), AVETAND, STERN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROCHAIN

RÉGULARISATION CADASTRALE : LIEU-DIT CRÉSIGOU

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Les propriétaires de la parcelle ZE 184, Crésigou, proposent :

- De céder gratuitement à la commune une partie de leur parcelle ZE 184 correspondant à de l'accotement ;
- Les propriétaires prendraient à leur charge les frais de bornage ;
- Les frais d'acte et de publicité seraient à la charge de commune.

Mme Florence MAREC-PRIGENT propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition puisque cette emprise correspond à de l'accotement.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Accepte la proposition des propriétaires,

Autorise M. le Maire à procéder à la régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires,

Autorise Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte administratif.

Le Maire,
Bernard GOALEC



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the official stamp.